Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Résiliation forfait suite rupture periode d'essai en CDI

Par eldentiste

Bonjour,

J'ai pris un contrat téléphonique avec Bouygues en octobre 2011.

Malheureusement, j'avais signé un CDI et mon employeur a mis fin à la période d'essai en janvier 2012.

Souhaitant résilier avec anticipation mon contrat avec Bouygues sans avoir à payer les redevances restantes (comme le prévoit l'article 9 ? page 9 des Conditions générales de service), j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception au service clientèle avec l'attestation de mon ancien employeur mettant fin au contrat et l'attestation pôle emploi « rupture de CDI à l'initiative de l'employeur ».

Les conseillers Bouygues au téléphone m'avait confirmé "pas de problème, envoyez un courrier" mais ceux qui ont reçu ma lettre recommandée me répondent que ce n'est pas possible parce que j'étais en période d'essai.

Il s'agissait pourtant bien d'un CDI.

Pourriez-vous m'aider à y voir plus clair ? Ma situation devient très précaire et je voudrais savoir quels sont mes droits et éventuellement les recours possibles en cas de refus persistants de Bouygues Telecom.

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Bien cordialement,

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par eldentiste

Bonjour,
En effet, j'ai eu du nouveau et c'est encourageant pour les personnes dans la même situation que moi. J'ai renvoyé un nouveau courrier plus véhément à mon opérateur téléphonique en réexpliquant ma situation et le cadre légal. J'ai achevé mon courrier par une phrase concernant mon prochain recours en cas de refus abusif réitéré de leur part (auprès de la DGCCRF et de la l'AFUTT - Association française des utilisateurs de télécommunications).
La réaction de la direction a été immédiate. J'ai reçu en moins d'une semaine un courrier indiquant qu'ils procédaient à la résiliation du contrat sans frais.
En espérant que mon expérience pourra servir à d'autres.
Cordialement,

Par jury34

Merci pour vos précisions.

Très cordialement